

# BEAUVAU DE LA SÉCURITÉ

## Les annonces du Président de la République

**Si les annonces sont globalement favorables, leur traduction concrète sera déterminante.**

### Remise à plat de la procédure pénale.

Sous 1 mois, bilan par le Garde des Sceaux des simplifications déjà engagées, sous 3 mois proposition du GDS après états généraux de la justice de modification du Code.

- Plus de bleu sur le terrain (doublement sous 10 ans de la présence des policiers et gendarmes sur la voie publique).
- Engagement d'un travail de fond sur les cycles horaires dans la police (finalisé au 1er janvier 2022).
- Révision du système des mouvements de nominations (finalisée au 1er janvier 2022).

- Meilleure prise en charge des victimes.
- Mise en œuvre de la plainte en ligne dès 2023 et possibilité d'un suivi pour les victimes.
- Amélioration de l'accueil dans les commissariats et casernes (formation, aménagement des locaux).

### Présentation d'une loi pour la sécurité intérieure (début 2022).

- Renfort historique du budget du ministère de l'Intérieur : 500 millions d'euros pour la mise en œuvre des premières mesures du Beauvau de la sécurité, portant le total de l'augmentation du budget du MI à **1,5 Md d'euros** de budget en 2022 pour le MI.
- Moins de 6 mois entre l'obtention du concours et l'entrée en école :
- Nouvelles structures de formation: Académie de police dans laquelle passeront tous les policiers ; centres régionaux et spécialisés pour les policiers et gendarmes.
- Extension du temps de formation initiale de 4 mois et du temps de formation continue de 50%.



# Les annonces du Président de la République

- Dotation individuelle en caméras piétons de chaque fonctionnaire de police et gendarmerie d'ici fin 2022 (contre une par patrouille aujourd'hui).
- Déploiement des caméras embarquées sur les véhicules à compter de 2023.
- Renforcement du déploiement de la vidéo protection par les collectivités.

## Lancement d'un plan pour l'investigation dès la fin de cette année :

- Intégration de la formation OPJ dans la formation initiale de tout policier et gendarme.
- Mise en place des « greffiers de police et de gendarmerie » (personnels administratifs) pour soulager les enquêteurs.
- Création d'un centre de formation aux maintien de l'ordre et violences urbaines en région parisienne.
- Création de nouvelles compagnies de CRS et EGM pour répondre aux besoins.
- Nouvelle version de schéma national de maintien de l'ordre en novembre.

- Police technique et scientifique : mise à niveau des équipements et protection ; création d'un nouveau statut.
- Plus de hiérarchie sur le terrain: Rehaussement du taux d'encadrement pour permettre un commandement 24/24 – 7/7 ;
- Création de directions départementales de la police nationale.
- Nouvel uniforme de la tenue des policiers plus moderne (déploiement au 1er trimestre 2022).

- Publication des rapports IGPN / IGGN et décision systématique des Directeurs généraux à la suite de leur publication.
- Proposition faite aux Présidents des chambres parlementaires de créer une délégation de contrôle parlementaire des forces de l'ordre (sur le modèle de la délégation parlementaire au renseignement).

